

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 498 accordant une permission de vingt et un jours à Omar Mohamed

n° 498

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 1 du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés 116 du 8 février 1947, n° 1138 du 18 octobre 1949 et n° 50 du 18 janvier 1950

**Vu** la demande de permission d'absence en date du 18 avril 1950 formulée par Omar Mohamed, planton auxiliaire, classé 3<sup>e</sup> échelon, en service aux travaux publics

**Vu** l'avis favorable de M. le directeur des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er — Une permission d'absence de vingt et un jours avec solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Omar Mohamed, planton auxiliaire, en service aux travaux publics.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1<sup>er</sup> mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CIAMISOREDON.